

"Caractères de la Société Chrétienne." Nous n'avons pas besoin de rappeler à nos lecteurs que c'est jeudi soir que M. de CHARBONNEL prononce à l'Eglise St. Jacques son Discours sur les "Caractères de la Société Chrétienne." Nous espérons que l'auditoire sera digne et de l'orateur et du sujet. Toutes nos familles canadiennes doivent s'y rendre en foule et nos aimables dames ne manqueront pas cette occasion d'aller entendre le plus éloquent et le plus populaire de nos prédicateurs.— Voir l'annonce.

HÔPITAL GÉNÉRAL DE MONTRÉAL. — Nous empruntons l'article suivant à la *Lancette Canadienne*. Les remarques de notre confrère sont tout à fait à propos et convenables. Nous joignons nos vœux aux siens et nous espérons que les gouverneurs de l'Institution y auront égard.

"Nous apprenons, avec plaisir, que le personnel médical de l'Hôpital-Général de cette ville doit prochainement recevoir un renfort de médecins, qui était à désirer depuis longtemps; jusqu'à ce jour, les médecins ordinaires, au nombre de six, ont rempli les devoirs les plus pénibles de la profession, avec un zèle digne d'éloges; l'augmentation du personnel aura l'effet de répartir, d'une manière plus générale, les devoirs imposés à cette charge publique. Aussi, les directeurs ont compris l'urgence de ces mesures importantes, et ils viennent enfin de créer six places nouvelles, qui seront disposées sous peu. Nous souhaitons que, dans le choix des candidats qui doit se faire, nos compatriotes y soient dignement représentés, ce ne serait qu'un acte de justice à leur rendre, et d'autant plus que sur les six médecins composant actuellement le personnel de l'Hôpital, nous n'y voyons figurer qu'un seul de nos compatriotes. Nous comptons plusieurs jeunes médecins, en cette ville, qui réunissent toutes les qualités requises pour remplir les services de cet Hôpital."

LA SANTÉ DU JUGE HAGERMAN. — Les dernières nouvelles de Toronto, nous disent que le Juge Hagerman était à l'agonie. La prochaine malade nous apportera probablement la nouvelle de sa mort. On croit généralement que M. Draper sera fait juge à sa place, et que M. Sherwood, sera le successeur de M. Draper, comme Procureur-Général.

MISÈRE DANS LE DISTRICT DE QUÉBEC. — Nous apprenons avec le plus grand regret, l'affreuse et désolante misère, que le retard de la saison a causé dans le bas du District de Québec; la neige couvre encore les campagnes et les fourrages sont entièrement épuisés. Un correspondant du *Journal de Québec*, écrit de Rimouski, en date du 25 avril :

"Plus de foin, plus de paille, ni pour or, ni pour argent.—De là une perte ruineuse de bestiaux pour les pauvres habitants; bon nombre ont déjà perdu plusieurs animaux, morts de faim; je connais un pauvre malheureux dont cinq vaches sont mortes par manque de fourrage, et un autre un cheval, deux vaches et plusieurs moutons. Le printemps, si extraordinairement tardif, donne des alarmes dont notre père céleste se moque, si au moins elles ne lui sont point injurieuses. Les granges et autres bâtiments couverts en paille sont tout découverts pour servir de nourriture à ces pauvres bêtes affamées; et actuellement un grand nombre d'elles se nourrissent de branches d'épinette et de pruche, dernière ressource pour essayer de réchapper ces êtres infortunés."

Ce n'est pas la première fois que notre climat cruel frappe de désolation nos compatriotes d'en bas; on se rappelle les secours que notre législature donnait autrefois en pareil cas; l'exécutif sur la recommandation et le cautionnement de quelques citoyens, faisait des avances pour arracher cette partie du pays aux horreurs de la misère, et la chambre sanctionnait ces actes de l'exécutif. Aujourd'hui que tout est changé, que les coffres publics ont été vidés dans les canaux et dans les poches du Haut-Canada, aujourd'hui que nous ne sommes pas représentés dans le Conseil, trouvera-t-on l'exécutif disposé à faire quelques avances pour venir au secours de nos frères? C'est ce que nous ne savons pas; au moins faut-il le tenter. La législature unie, ne saurait refuser sa sanction à un acte d'humanité, devant lequel aucun gouvernement ne saurait reculer. Les comités en bas, peuvent compter sur nos sympathies les plus vives.

LE PRIX DU BONHEUR. — Un négociant de Boston, auquel les bénéfices immenses qu'il a faits récemment sur les farines, ont inspiré des rêves de fortune sans bornes, écoutait dans une église un prédicateur qui s'écria : quel est le prix du bonheur sur la terre? — Ce serait 42 shillings par baril, répondit tout haut le négociant sous l'influence de sa pensée. Et chacun de rire.

AGRICULTURE. — Au moment où les cultivateurs se préparent à une nouvelle semence, l'extrait suivant du rapport de M. Evans sur l'agriculture ne sera peut-être pas dépourvu d'intérêt ni d'utilité.

"Il n'y a jamais eu une époque où le cultivateur fut plus étroitement obligé et intéressé à récolter une grande quantité de provisions qu'il ne l'est cette année; et nous serions indignes de jouir des avantages de notre position favorable, si nous ne fissions des efforts pour l'améliorer, et récolter toutes les provisions que nous pourrions, afin d'avoir un surplus pour fournir aux besoins de nos co-sujets des Iles Britanniques. Nous pécherons contre notre créateur, et ferons tort à nos semblables, si nous négligeons cette année de récolter tous les grains dont nos terres sont capables lorsqu'elles sont soumises à une bonne culture. Il est bien probable que le manque de nourriture sera aussi grand l'année prochaine que cette année en Irlande et en Ecosse. La

ou cinq ou six millions de personnes dépendaient des patates pour leur subsistance, il est impossible qu'ils puissent tout à coup dans une seule année trouver quelque chose à substituer à ce qui leur manque. Les petits morceaux de terre cultivés par ces gens ne peuvent produire en quantité suffisante aucune autre sorte de provisions que des patates, tant qu'on n'aura pas introduit un autre système de culture. J'ai vu un rapport soumis au parlement cette année qui dit qu'il faudrait quarante-huit millions de louis sterling pour couvrir le manque de la récolte dans les Iles Britanniques, montant presque égal au revenu britannique tout entier. Quant à nous heureusement nous ne sommes pas forcés à cultiver des patates sur une échelle considérable, et j'espère que nous ne le serons jamais. Nous pouvons amasser du grain de toute espèce moyennant une culture convenable. Nous pouvons amasser des panais, des carottes, (ce qui peut être substitué aux patates), et nous ne devons pas nous plaindre de n'être pas capables de récolter des patates en quantité considérable. Nous pouvons les semer en petite quantité, afin que si elles manquent, la perte ne soit pas trop grande. Ce n'est pas un grand malheur pour le cultivateur de ne pouvoir récolter des patates, pourvu qu'il récolte d'autres choses qui les remplacent.

"Le blé ne demande pas à présent comme autrefois d'être semé de bonne heure — vers le 21 de mai suffira pour le blé de trois mois, et je crois qu'il y a un grand risque à en semer d'autre, parce que les mouches à blé ont été assez nombreuses l'année dernière que jamais. Les autres sortes de blé peuvent s'exempter d'être endommagés, mais ce sera par pur hasard.

"Il y a beaucoup d'encouragement à semer de l'avoine en abondance, et en Canada ce devrait être le premier grain semé, si l'on veut avoir une bonne récolte. La première cause de la qualité inférieure de l'avoine c'est qu'elle est semée trop tard. Au lieu d'être la première, elle est presque toujours la dernière. J'ai vu de l'avoine de la plus belle apparence détruite par la rouille lorsqu'elle était encore verte en août et au commencement de septembre, tandis que si elle avait été semée à temps, elle aurait été engrangée sans accident. Il est tout probable qu'il y aura à l'avenir une grande demande d'avoine pour l'exportation, mais si elle n'est pas de bonne qualité, elle fera de mauvaise farine, et il ne sera pas avantageux de l'acheter pour cette fin.

"Les pois sont bons à cultiver, et ils doivent être semés de bonne heure. Probablement qu'ils seront par la suite en grande demande pour l'exportation, si les frets sont réduits à un taux raisonnable de manière à ne pas exiger plus de la moitié de la valeur des pois pour payer ce fret.

"Les fèves seront aussi demandées pour l'exportation si le prix de transport n'est pas trop élevé. Les fèves sont excellentes pour préparer le sol à recevoir le blé. Les pois et les fèves devraient être semés par rangées, de manière à pouvoir être sarclés. Les pois surtout ne sont jamais sarclés ici, et on laisse pousser et mûrir une grande quantité d'herbes avec eux. Les petites fèves françaises, sont un grain qui pourrait payer. Elles viennent très-bien dans ce pays, elles font une excellente nourriture, et peuvent être préparées de beaucoup de différentes manières.

"Le blé d'Inde, lorsqu'il est planté dans un sol convenable, et dans la bonne saison, ne peut manquer de réussir; comme de raison, s'il n'est pas planté dans une terre chaude et sèche, il ne pourra réussir, hormis que la saison soit très-chaude. Je ne pense pas cependant que nous puissions soutenir avantageusement la concurrence avec les Etats-Unis, en cultivant ce grain pour l'exportation; mais là où le sol est convenable, on fait bien d'en semer. Il est toujours sûr et prudent de semer plusieurs sortes de grains parce que si l'un vient à manquer, un autre dédommagera de cette perte.

"Les carottes et les panais devraient être cultivés plus en grand; presque tous les cultivateurs peuvent cultiver ces légumes avec succès dans leurs jardins, et plus la culture de ces légumes dans les champs ressemblera à celles des jardins, plus la récolte sera avantageuse.

"Les navets ne sont pas récoltés généralement, et ceux qui les cultivent connaissent bien la manière de le faire. La grande difficulté est de les préserver de la mouche. Les semer sur une terre nouvelle, une terre moussueuse, et avec de la cendre comme engrais serait plus sûr que de toute autre manière. Il est bon de les semer vers le dix juillet ou quelques jours après, parce que la mouche disparaît vers le tems où ils mûrissent." — *Minerve*.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

La goëlette *Iowa*, partie de Vera Cruz le 8 avril, est arrivée à la Nouvelle-Orléans le 23. La division du général Quitman, qui avait été envoyée à Alvarado pour prendre possession de cette ville, est revenue à Vera Cruz, après une absence de six jours. Il n'a été laissé à Alvarado qu'un steamer et deux goëlettes pour garder cette facile conquête. L'armée se préparait à se mettre en marche pour Jalapa et Mexico. Il a été publié un ordre du jour du général Scott pour régler ce mouvement. La première division des troupes régulières devait se mettre en marche le 8, et celle des volontaires le lendemain. L'une devait être suivie de 45 wagons, et l'autre de 55. Le colonel Harney devait escorter ces divisions par un escadron de cavalerie. Chaque homme avait reçu 40 cartouches, du pain dur pour 4 jours et du porc cuit pour 2 jours. Les distributions de bœuf frais et de sel auront lieu pendant la marche.

La santé de l'armée continuait à être bonne. Mais les blessés mexicains qui encombraient les hôpitaux de Vera Cruz manquaient de médecins et de chirurgiens; un assez grand nombre de ces derniers ont été tués, dit-on, pendant le

siège, par une bombe qui éclata dans un endroit où ils étaient rassemblés.

On manquait de renseignements précis sur les mouvements des troupes mexicaines, et l'abandon du *Pont National* par le général La Vega a besoin de confirmation.

Du côté du Texas, on annonce que le général Mirabeau Lamar, ex-président de la république Texienne, a été fait prisonnier par les Mexicains. Il paraît qu'ayant appris la position critique dans laquelle se trouvait le général Taylor, avant la bataille de Buena Vista, le général Lamar entreprit d'aller le rejoindre avec 80 ou 100 hommes déterminés en passant par Laredo. Lorsqu'il eut pénétré dans les passes des montagnes, au delà du Rio Grande, il fut attaqué par des forces supérieures et obligé de se rendre après avoir perdu la moitié de ses hommes. Voila un échange tout prêt pour le premier général Mexicain qui tombera entre les mains des généraux Scott ou Taylor. — *Courrier E. U.*

BULLETIN DES ENCANS.

MARDI & MERCREDI 4 & 5 MAI.

Chez Maitland, Tyler et cie, vins, liqueurs, groceries, 2 h. p. m.

Chez J. B. Ryan, rue St. Lambert, meubles de ménage, 11 h. a. m.

Chez J. B. Forsyth, éer., rue Notre Dame, meubles de ménage, 10 h. A. M. chaque jour.

JEUDI, 6 MAI.

Chez Young et Beuning, rue St. François-Xavier, meubles de ménage, 1 h. p. m.

MERCREDI, 12 MAI.

Chez Colburne et Bostwick, Pointe à Callière, cuirs, 1 h. p. m.

Bulletin Commercial.

Mardi, 4 mai, 1847.

ALCALIS. — Quelques ventes ont été effectuées à 27s. pour la perlasse et 27s-6d pour la potasse.

FLEUR. — Depuis l'arrivée de la malle, le marché des farines est inactif. Il y a eu une transaction peu considérable à des termes privés. 1000 barils blé du printemps à 31s-1½ livrable en mai. 1000 livrable à la fin d'aout à 29s. par baril.

GRAINS. — Pas de transactions. PROVISIONS. — Bœuf \$10 prime; \$12 p. m. Pas d'engagement pour fret.

Prix des Marches.

Montréal, 4 Mai, 1847.

PROVISIONS.	S.	D.	S.	D.
POTASSE, par quintal,	27	3	27	6
PERLASSE,	27	0	27	3
FLEURS, superfine du Canada, —				
par quarts 196 lbs.	33	6	31	0
do fine,	32	0	33	0
do middlings,	0	0	0	0
do pollards,	0	0	0	0
Blé d'Inde,	0	0	0	0
d'Avoine, quarts 224	33	0	34	0
BŒUF, Prime Mass, —				
par quarts de 200 lbs.	60	0	0	0
Prime,	50	0	0	0
Prime Mess pr. tierces, 304 lbs.	0	0	0	0
LARD, Mess, par quarts 200 lbs	90	0	95	0
Prime Mess,	75	0	0	0
Prime,	65	0	0	0
Cargé,	0	0	0	0
FROMAGE AMÉRICAIN, par 100 lbs.	40	0	50	0

Naissances.

A Nicolet, le 27 du courant au matin, la Dame de Charles Giroux, écuyer, juge de paix et commissaire des petites causes, a mis au monde une fille.

Decès.

En cette ville, vendredi soir, Marie-Virginie-Ernestine, enfant de J. Ferréol Pelletier, écuyer, âgée de 20 mois.

En cette ville, le 2 du courant, à l'âge de 41 ans et 6 mois, Dame Catherine Ponsy, épouse de M. A. Jacques, Typographe. Elle laisse pour deuil sa perte un époux inconsolable et dix enfants dont le plus jeune a dix-huit jours.

A St. Antoine de la Rivière Chambly, le 25 avril, à l'âge de 55 ans et 20 jours, Dame Marie Genevieve Brazeau, épouse de Joseph Perrault, écuyer, après une maladie de trois mois, supportée avec une patience et une énergie vraiment chrétiennes.

AVIS.

Le Bureau de Commerce ayant obtenu la Halle de la Douane pour les ASSEMBLÉES SUR L'ÉCHANGE, le Comité de Régie de la Chambre de Commerce et de Lecture a résolu qu'aucune Assemblée ne serait tenue à leurs Chambres tel qu'annoncé.

4 mai.



SITE DE MOULIN.

AVIS est par le présent donné que le LOYER du LOT HYDRAULIQUE, No. 13, dans le bassin du Canal Lachine, vis-à-vis les Magasins de Transport (Forwarding) sera offert à l'Encaissement Public, SAMEDI, le 22e jour de MAI courant, au Bureau des Travaux Publics. Le prix de départ sera de \$107 10s par an. Toutes informations relatives à l'époque et aux conditions du loyer, à la manière de livrer l'eau, &c., &c., seront obtenues en s'adressant à ce Bureau.

Par ordre THOMAS A. BEGLY, Secrétaire.

Département du Bureau des Travaux, 4 mai. Montréal, 30 avril, 1847.

JOSEPH DOUTRE,

AVOCAT,

A établit son Bureau en l'étude ci-devant occupée par MM. CARTIER.

Rue St. Vincent, No. 12.

4 mai.

ANCIEN CHAPEAUX de LONDRES. MAISON de Chapellerie de LONDRES.

Une porte au Nord de la Place d'Armes, Rue Notre-Dame.

REÇU par les derniers arrivages d'Automne, par le *Great Britain* et le *Lady Seaton* et attendu de jour en jour par le *Great Britain* et le *John Bull* un magnifique assortiment de CHAPEAUX DE SOIE, SATIN, VÉLOURS ET DE CASTOR, à vendre par le Soussigné à ses bas prix ordinaires, à l'ancien établissement de Chapellerie de Londres, une porte au nord de la Place d'Armes, rue Notre-Dame.

ANDREW HAYES.

4 mai 1847.

LACOSTE & MORIN,

Notaires,

Ont transporté leur Bureau au coin des rues Ste. Thérèse et St. Gabriel.

4 mai 1847.

En vente à la Librairie Canadienne

D'E. R. FABRE & CIE.

MEMORIAL DE SAINTE HELENE, par le comte de LAS CASES, suivi de Napoléon dans l'exil par O'Meara & Antonovich, et de l'Histoire de la translation des restes mortels de l'Empereur Napoléon aux Invalides, 2 magnifiques vols. gr. 8o. illustré.

LES RUES DE PARIS, Paris ancien et moderne, origines, histoire, monuments, costumes, etc., etc., ouvrage rédigé par l'élite de la littérature contemporaine et illustré de 300 dessins exécutés par les artistes les plus distingués, 2 vols. gr. 8o.

LES EGLISES DE PARIS, sous le patronage et avec l'approbation de MONSIEUR L'ARCHEVÊQUE DE PARIS, avec belles gravures sur acier, 1 vol gr 8o.

COLLECTION DES TYPES DE TOUS les CORPS et des uniformes militaires de la République et de l'Empire, 50 planches coloriées, comprenant les portraits de Bonaparte, premier consul; de Napoléon, Empereur; du prince Eugène, du roi Murat, &c. 1 vol. gr 8o.

VOYAGES EN ZIGZAG ou excursions d'un pensionnat en vacances dans les cantons Suisses et sur le revers Italien des Alpes par R. Topffer, 1 beau vol. gr 8o illustré. Rue St. Vincent, No. 3, 4 mai 1847.

AVIS

Le soussigné donne avis à tous ceux qui doivent à la Faillite de BESSE & FRERE de venir régler d'ice au 15 du mois prochain, au bureau de Messrs. FALLANT & BERNABE, No 130, Rue Notre Dame, faute de quoi leurs comptes seront remis entre les mains d'un Avocat qui sera chargé d'en faire la collection.

W. MALSBOURG

Montréal, 20 avril 1847.

PROVINCE DU CANADA, District de Montréal.

COUR DU BANC DE LA REINE.

Lundi le cinquième jour d'Avril, mil huit cent quarante sept.

PRESENES :

L'Honorable Mr. le Juge ROLLAND.

" Mr le Juge DAY.

No. 1260

EUSTACHE ROULEAU, fils, cultivateur, de la Paroisse de Ste. Anne dans le District de Montréal.

Demandeur.

vs.

ANTOINE CLAUDE DIT NICOLAS, Cultivateur, de la dite Paroisse de Ste. Anne.

Défendeur.

LA COUR sur la motion de Messieurs La Fontaine et Berthelot avocats du Demandeur, en tant qu'il appert par le retour de l'Huissier JOSEPH TISON au Bref de sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile en cette Province et qu'il ne peut être trouvé dans ce District de Montréal, ordonne, que le dit Défendeur soit notifié par deux avertissements qui seront publiés en français dans le journal "La Revue Canadienne," et en anglais dans le journal "The Pilot," de paraître en cette Cour pour répondre à la présente demande et action du Demandeur, et ce, sous deux mois après la publication du dernier de ces avertissements, et qu'à défaut du Défendeur de paraître et de répondre à la dite demande en cette cause, dans le temps susdit, il sera permis au dit Demandeur de procéder à jugement en cette cause tel que dans une action par défaut.

(Par la Cour)

MONK, COFFIN & PAPINEAU.

P. B. R.

PROVINCE DU CANADA, District de Montréal.

COUR DU BANC DE LA REINE.

Jeudi, le vingt-deuxième jour d'avril, mil huit cent quarante-sept.

PRESENES :

L'honorable M. le juge ROLLAND,

" M. le juge DAY.

No. 304.

PIERRE BOISSEAU, écuyer, marchand, de la cité de Québec, dans le comté et district de Québec, et faisant commerce sous le nom et raison de "P. BOISSEAU & CIE.

Demandeur,

vs.

Le Révérend FRANCIS JAMES LUNDY, Clerk, ci-devant de la dite cité de Québec, et maintenant de la cité de Montréal, dans le comté et district de Montréal,

Défendeur.

"The Governors, Principal and Fellows of McGill College at Montreal, in the said province of Lower Canada." Les Gouverneurs, Principal et agrégés du collège McGill à Montréal, dans la dite province du Bas-Canada, un corps politique et incorporé, à la dite cité de Montréal,

Tiers Saïs.

LA COUR ordonne, sur la motion de Messieurs LA FONTAINE et BERTHELOT, avocats du demandeur, qu'en tant qu'il appert par le retour du shérif de ce district, au bref de sommation émané en cette cause, que le défendeur a laissé son domicile en cette province, et qu'il ne peut être trouvé dans ce district de Montréal, que le dit défendeur soit notifié par deux avertissements qui seront publiés en français dans le journal "La Revue Canadienne" et en anglais dans le journal "The Pilot" de paraître en cette Cour pour répondre à la présente demande et action du demandeur, et ce sous deux mois après la publication du dernier de ces avertissements, et qu'à défaut du défendeur de comparaître et de répondre à la dite demande en cette cause, dans le tems susdit, sera permis au dit demandeur de procéder à jugement en cette cause tel que dans une action par défaut.

(Par la Cour)

MONK, COFFIN & PAPINEAU,

P. B. R.

27 avril.

J. P. Leprohon, Avocat,

A ETABLIE SON BUREAU,

RUE ST. VINCENT, No. 8—Octobre

INSTITUT CANADIEN.

MESSIRE DE CHARBONNEL, membre honoraire de l'INSTITUT CANADIEN, prononcera devant les membres de cette société un discours sur "Les caractères de la société chrétienne," dans l'EGLISE ST. JACQUES, JEUDI, le SIX MAI prochain. Personne n'y sera admis sans cartes; les membres de l'Institut pourront s'en procurer en s'adressant au Trésorier, au Bureau de Messrs. CHARRIER & DORION, rue St. Vincent, No. 22; les personnes étrangères à l'Institut s'en procureront chez Messieurs E. R. FABRE & CIE., rue St. Vincent et chez le Docteur TRUBEL, enseignant des rues St. Jacques et St. Lambert; on pourra aussi s'en procurer sur les lieux au jour ci-dessus indiqué. Les portes seront ouvertes à sept heures et demi P. M., et M. de Charbonnel commencera son discours à huit heures précises.

Le Prix des cartes d'entrée est de TRENTE SOUS.

Par ordre,

C. H. LAMONTAGNE,

Secrét. Archiviste.

I. C.

Montréal, avril 1847.

LE MOIS DE MARIE ou LE MOIS DE MAI.

A vendre chez

E. R. FABRE & CIE.

Rue St. Vincent, No. 3.

27 avril.

BOIS A VENDRE par le Soussigné :—

2,000 Battons

1,000 Scantling

16 avril.

J. D. BERNARD.

A VENDRE par le soussigné :—

ZINC de la fabrique bien connue de La Vieille Montagne en Belgique.

16 avril.

J. D. BERNARD.

A VENDRE par le soussigné :—

HUILE à Bluteau de Hollande de Nos. assortis, HUILE à Bluteau de Clackmore,

PIERRE à Moulange.

16 avril.

J. D. BERNARD.

AVIS.

Le Soussigné ayant été sollicité par plusieurs de ses amis d'ouvrir un MAGASIN DE COMMISSION ET D'ENCAN, prend la liberté d'informer le public en général qu'il a loué les Chambres ci-devant occupées par MM. James Connell et cie, pour leurs magasins en gros, presque vis-à-vis l'Eglise Anglaise.

Entrée par le porche entre les magasins occupés par MM. GARIEPY & SNYDER, et MM. FELLANT & BERNABE.

Il sera prêt à recevoir toutes sortes de Marchandises, épicerie &c., en consignation, le et après le 15 courant. Pour ceux qui seront disposés à lui confier des consignations, le Soussigné prend la liberté de déclarer qu'il n'engagera aucun soin pour favoriser leurs intérêts, et il espère que, vu sa